

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire

N° 04-2026

Date de convocation : 31 mars 2026**Membres du Conseil communautaire** : 31**En exercice** : 31**OBJET** : Election des membres du bureau de la Communauté de communes du Nebbiu-Conca d'Oru

L'an deux mil vingt-six et le sept avril à dix-sept heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Oletta sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LECCIA

Présents : 30 : ARENA Jean-Baptiste, BERNARD Gérard, CAMPOCASSO Jean-Marc, CASALE Philippe, CASANOVA Jean-Noël, CHAUBON Jean-Philippe, CHERUBINI Ange, COSTA Paul, FICAJA Pascale, FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIACOMONI Paul-Noël, GIANNECCHINI Sébastien, GIANCILY Yves, GREGOGNA Joseph, GUARDINI Virginie, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI Cyril, MARCHETTI Etienne, MAROSELLI Dominique, MORI Pierre-François, OLMETA Claudy, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, SALICETI Marie-Ange, SANTONI Virginie, TERAMO Alexandra, TOMI Christian, VINCENTI Antoine

Représentés : 1 : CHIARELLI Joseph par LECCIA Jean-Pierre

Vu l'arrêté préfectoral n° 2B-2025-10-14-00014 en date du 14 octobre 2025, constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Monsieur le Président rappelle que l'élection des Vice-Présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Président.

Les Vice-Présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier Vice-Président.

Il précise que si, après un ou deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Concernant l'élection des autres membres du Bureau :

Si le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'autres membres, aucune disposition ne prévoit de mode de désignation des membres du Bureau autres que le Président et les Vice-Présidents.

Il convient alors d'appliquer les règles prévues ci-avant pour l'élection des Vice-Présidents (scrutin uninominal, à bulletin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour).

A l'appel des candidatures, se sont présentés comme candidats :

- Au poste de 1^{er} Vice-Président : Monsieur Christian TOMI
- Au poste de 2^{ème} Vice-Président : Monsieur Claudy OLMETA
- Au poste de 3^{ème} Vice-Président : Monsieur Claude FLORI
- Au poste de 4^{ème} Vice-Président : Monsieur Dominique MAROSELLI
- Au poste de 5^{ème} Vice-Présidente : Madame Juliette PONZEVERA
- Au poste de 6^{ème} Vice-Président : Monsieur Gérard BERNARD
- Au poste de 7^{ème} Vice-Président : Monsieur Ange CHERUBINI
- Au poste de 8^{ème} Vice-Président : Monsieur Joseph GREGOGNA
- Au poste de 9^{ème} Vice-Président : Monsieur Cyril LUCIANI

1) Election des Vice-Présidents

Madame Virginie GUARDINI et Monsieur Jean-Noël CASANOVA remplissent l'office de scrutateurs.

- Election du Premier Vice-Président :

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et sont proclamés les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 31
A déduire (blancs ou nuls) : 1
Majorité absolue : 16
A obtenu : Monsieur Christian TOMI : 30 voix

Monsieur Christian TOMI est proclamé Premier Vice-Président.

- Election du Deuxième Vice-Président :

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et sont proclamés les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 31
A déduire (blancs ou nuls) : 2
Majorité absolue : 16
A obtenu : Monsieur Claudy OLMETA : 29 voix

Monsieur Claudy OLMETA est proclamé Deuxième Vice-Président.

- Election du Troisième Vice-Président :

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et sont proclamés les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 31
A déduire (blancs ou nuls) : 1
Majorité absolue : 16
A obtenu : Monsieur Claude FLORI : 30 voix

Monsieur Claude FLORI est proclamé Troisième Vice-Président.

- Election du Quatrième Vice-Président :

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et sont proclamés les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 31
A déduire (blancs ou nuls) : 1
Majorité absolue : 16
A obtenu : Monsieur Dominique MAROSELLI : 30 voix

Monsieur Dominique MAROSELLI est proclamé Quatrième Vice-Président.

- Election du Cinquième Vice-Président :

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et sont proclamés les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 31
A déduire (blancs ou nuls) : 4
Majorité absolue : 16
A obtenu : Madame Juliette PONZEVERA : 27 voix

Madame Juliette PONZEVERA est proclamée Cinquième Vice-Présidente.

- Election du Sixième Vice-Président :

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et sont proclamés les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 31
A déduire (blancs ou nuls) : 0
Majorité absolue : 16
A obtenu : Monsieur Gérard BERNARD : 31 voix

Monsieur Gérard BERNARD est proclamé Sixième Vice-Président.

- Election du Septième Vice-Président :

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et sont proclamés les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 31
A déduire (blancs ou nuls) : 2
Majorité absolue : 16
A obtenu : Monsieur Ange CHERUBINI : 29 voix

Monsieur Ange CHERUBINI est proclamé Septième Vice-Président.

- Election du huitième Vice-Président :

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et sont proclamés les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 31
A déduire (blancs ou nuls) : 0
Majorité absolue : 16
A obtenu : Monsieur Joseph GREGOGNA : 31 voix

Monsieur Joseph GREGOGNA est proclamé huitième Vice-Président.

- Election du neuvième Vice-Président :

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et sont proclamés les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 31

A déduire (blancs ou nuls) : 4

Majorité absolue : 16

A obtenu : Monsieur Cyril LUCIANI : 27 voix

Monsieur Cyril LUCIANI est proclamé neuvième Vice-Président.

Ont donc été élus :

- Au poste de 1^{er} Vice-Président : Monsieur Christian TOMI
- Au poste de 2^{ème} Vice-Président : Monsieur Claudy OLMETA
- Au poste de 3^{ème} Vice-Président : Monsieur Claude FLORI
- Au poste de 4^{ème} Vice-Président : Monsieur Dominique MAROSELLI
- Au poste de 5^{ème} Vice-Présidente : Madame Juliette PONZEVERA
- Au poste de 6^{ème} Vice-Président : Monsieur Gérard BERNARD
- Au poste de 7^{ème} Vice-Président : Monsieur Ange CHERUBINI
- Au poste de 8^{ème} Vice-Président : Monsieur Joseph GREGOGNA
- Au poste de 9^{ème} Vice-Président : Monsieur Cyril LUCIANI

2) Composition du bureau

Monsieur le Président propose que les 9 Vice-Présidents soient membres et constituent le Bureau de l'Intercommunalité.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président
Jean-Pierre LECCIA



Pour copie conforme